17/07/2025

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS
-59193-
Téléphone : 03.20.77.15.27, 03 20 77 87 95 (LD Secrétariat)
E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission REF 20251707ACTE59 Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de circulation au droit des travaux de remplacement cadre et plaque - Telecom Orange - en trottoir, au N°553, rue du Bac, à compte du 25 août 2025

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,
Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,
Vu le Code de la route, article L. 411-1, article R.418-3
Vu le Code Pénal, article R.610-5
Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,
Vu la demande de la société ENSIO, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, qui intervenir pour des travaux de remplacement cadre et plaque -TELECOM ORANGE- en trottoir
Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1°) **A compter du 25 août 2025 et pour 30 jours calendaires,** la circulation sera restreinte , le stationnement interdit, au droit des travaux de remplacement cadre et plaque – TELECOM ORANGE- en trottoir, au N°553, rue du Bac .

Article 2) Le jalonnement des travaux, la pose et la maintenance de la signalétique, la sécurité du chantier et de ses abords, la gestion des flux, seront à la charge de la société **ENSIO.**

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 17 juillet 2025.

Article 5°) La police Municipale, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES LEZ HAUBOURDIN,
Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),
Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),
La Société SLEMBROUCK,
ILEVIA TRANSPORTS,
La société ENSIO,
La police municipale,
Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 17 juillet 2025

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur *Olivier JOUCLA*
Conseiller Municipal délégué à la sécurité,
Aux travaux sur le Domaine Public

MAIRIE D'ERQUINGHEM-LYS (NORD)